

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**9 JUIN 2023**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation du fonds de  
concours du budget  
participatif de la  
communauté  
d'agglomération Saint  
Germain Boucles de Seine  
dans le cadre du  
verdissement de  
l'éclairage public**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 10 juin 2023  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 10 juin 2023  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juin 2023

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINOUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt trois, le 9 juin à 22 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juin deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

**Avaient donné procuration :**

Madame MACE à Monsieur SAUDO  
Madame NICOLAS à Monsieur PERICARD  
Monsieur JOUSSE à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE  
Madame RHONE à Madame CASTIGLIEGO  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame de JACQUELOT

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20230609-23-D-12a-DE  
Date de télétransmission : 10/06/2023  
Date de réception préfecture : 10/06/2023

**N° DE DOSSIER** : 23 D 12a

**OBJET** : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DU BUDGET PARTICIPATIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE DANS LE CADRE DU VERDISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) a prévu pour 2023 une augmentation de l'enveloppe affectée à son budget participatif qui s'élèvera à 300 000 € pour soutenir les expérimentations portées par les villes sur la thématique de l'Energie. Les projets doivent être réalisés dans l'année ou l'année N+1 et les dépenses subventionnables concernent les acquisitions de biens et les travaux.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye mène de nombreux projets visant la performance environnementale dans le domaine de l'énergie, et met en œuvre notamment un plan de verdissement de l'éclairage public échelonné sur plusieurs années.

La CASGBS peut cofinancer ces travaux dans le cadre du fonds de concours du budget participatif 2023 à hauteur de 50 % des dépenses éligibles.

Conformément au dispositif présenté, un courrier d'intention de Monsieur le Maire a été envoyé à la CASGBS pour candidater au titre du budget participatif 2023 sur la période ouverte du 30 juin au 15 juillet 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une candidature au fonds de concours du budget participatif 2023 de la CASGBS dans le cadre du verdissement de l'éclairage public et à signer tous les documents s'y rapportant.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une candidature au fonds de concours du budget participatif 2023 de la CASGBS dans le cadre du verdissement de l'éclairage public et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*